

Forêt Rambouillet - Rochers d'Angennes & Ancienne abbaye des Moulineaux

Une randonnée proposée par Ami Chemin



Promenade facile en forêt, sur les Rochers d'Angennes dominant la vallée puis découverte de la très belle ruine de l'abbaye des Moulineaux.

Attention! Plusieurs randonneurs ont indiqué que l'itinéraire était difficile à suivre sur le site de l'ancienne abbaye, entre les points(1) et(2)

Aux dernières nouvelles, le passage à proximité de l'ancienne abbaye serait à présent interdit et dangereux. Le tracé de la randonnée a donc été modifié et le tracé initial supprimé.

Durée :	1h55	Difficulté :	Facile
Distance :	6.08km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	62m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	56m	Commune :	Poigny-la-Forêt (78125)
Point haut :	173m		
Point bas :	137m		

Description

A la sortie de Poigny la forêt, sur la D107 en direction de Guiperreux, se garer sur le parking, à gauche. Du parking, le sentier (GR®1) monte vers les Rochers d'Angennes, dont une partie a été exploitée en carrière pour faire les pavés et trottoirs parisiens au début du siècle dernier.

Suivre le GR®1 qui descend vers les étangs, en observant les différentes couches géologiques, les éboulements de rochers, les "plages" de sable fin, vestiges de l'époque où la mer recouvrait l'Ile de France.

(1) Laisser le GR® partir à gauche et poursuivre en face (Sud-Ouest) dans la Route des Rabières. Suivre cette route pendant environ 1,3km. A un carrefour, prendre à droite une route qui franchit bientôt un ruisseau et se prolonge par une digue. Atteindre ainsi le point(2).

(2) Prendre le chemin sur la digue au Nord (à droite quand on vient du site de l'abbaye, tout droite quand on y est pas passé). Traverser la route D107, prendre le sentier en face, en direction du carrefour de la licorne.

(3). Au carrefour de la licorne, à droite vers le carrefour du petit étang neuf.

(4). Au carrefour du petit étang neuf, traverser la route, puis prendre le sentier en face. A environ 200 mètres, prendre à droite, vers l'étang. Passer l'étang, environ 300 mètres, tout droit jusqu'au carrefour des Arches de Poigny. Monter tout droit, puis le sentier contourne la colline. A l'embranchement des deux sentiers, prendre la route de la mouche, à droite (et non la route du gros buisson) sur environ 200 mètres. Là, on récupère le GR®1, à droite, pour redescendre vers la route (que l'on longe pendant environ 200m) puis rejoindre le parking.

Informations pratiques

L'accès à l'ancienne abbaye des Moulineaux est interdite du fait de risques d'éboulement.

Pas d'équipement particulier... bonnes chaussures de petite randonnée, cela va de soi!

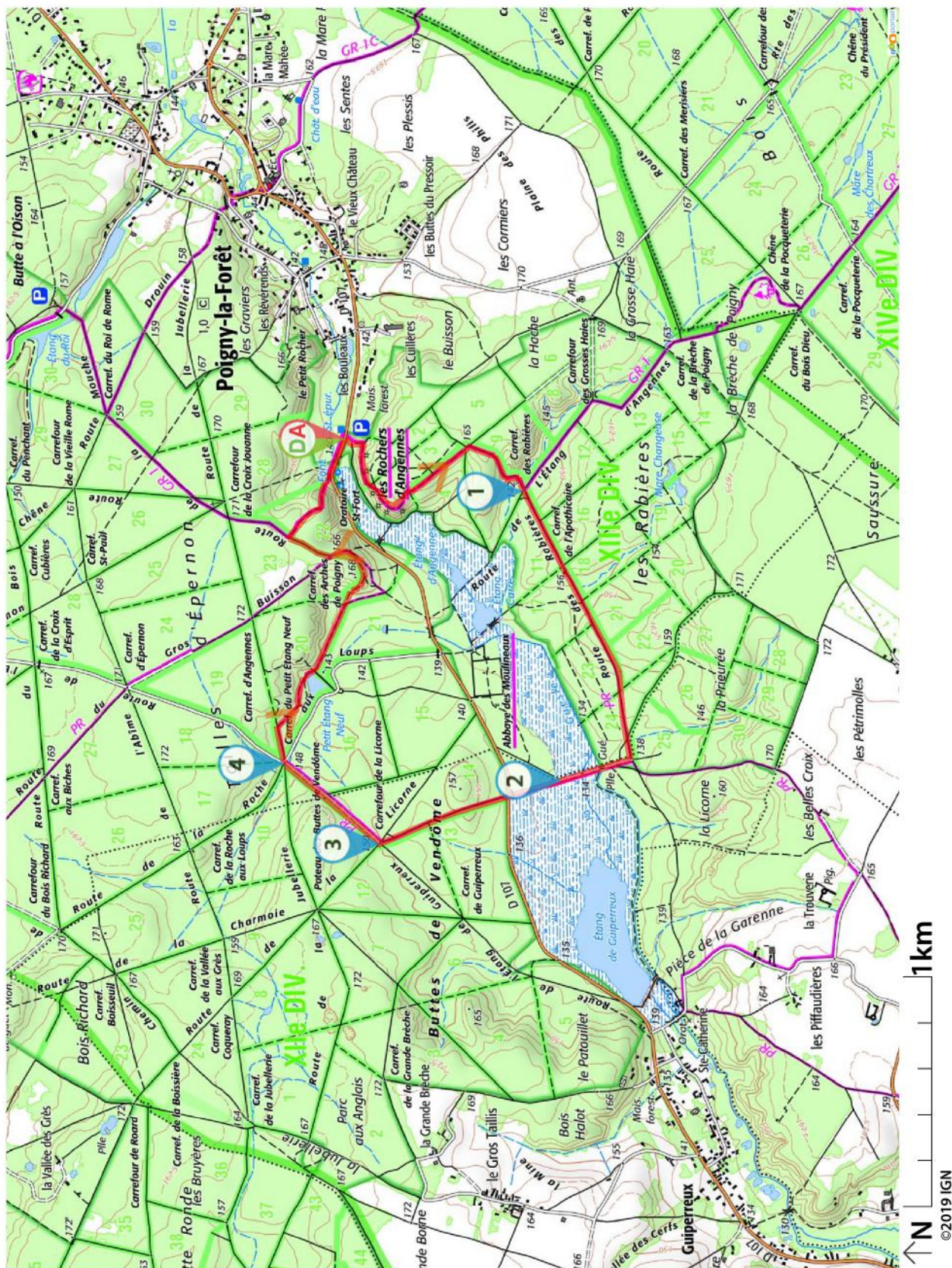
Pas de point d'eau: prévoir aussi une gourde... cela va aussi de soi!

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-foret-rambouillet-rochers-d-angennes-anc/>

Points de passages

- D/A**
N 48.672755° / E 1.738196° - alt. 149m - km 0
- 1 Carrefour des Rabières**
N 48.665786° / E 1.73509° - alt. 145m - km 1.21
- 2 Digue Ouest**
N 48.664277° / E 1.717956° - alt. 137m - km 2.8
- 3 Carrefour de la Licorne**
N 48.671398° / E 1.71419° - alt. 160m - km 3.64
- 4 Carrefour du Petit Etang Neuf**
N 48.675139° / E 1.718911° - alt. 159m - km 4.18
- D/A**
N 48.672769° / E 1.738206° - alt. 149m - km 6.08

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

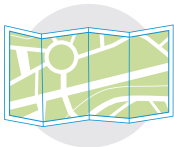
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



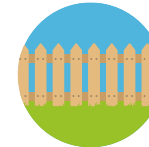
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



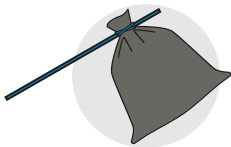
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.